

Je le regrette, mais il m'est impossible de répondre à cette question. J'estime qu'il ne convient pas que je prédisse les augmentations possibles du taux d'intérêt, car c'est une question qui relève du gouvernement fédéral. Même si je savais le montant des futurs taux d'intérêt, il serait difficile de répondre à cette question sans connaître à l'avance la somme de tous les prêts qui seront consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, la somme de chaque genre de prêts et la somme des prêts assurés qui seront consentis par les prêteurs approuvés. De plus, la différence entre le taux des emprunts de la Société centrale d'hypothèques et de logement et le taux de ses prêts varie de temps à autre. La Société ne peut fixer ces taux. Comme il a été dit à la réponse à la question 4, la différence doit servir à payer des frais d'administration considérables.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, je propose que la séance soit levée.

Le sénateur HAWKINS: Avant d'accueillir votre proposition d'ajournement, je désire faire remarquer que la présente audition est la dernière et que le témoin que nous venons d'entendre est le dernier témoin que le Comité entendra au cours de cette enquête. Je désire remercier tous ceux qui ont participé à nos travaux. Quelquefois les questions ont été longues et ennuyeuses et quelquefois les réponses ont peut-être été décevantes; mais, dans l'ensemble, je crois que nous avons été très chanceux d'avoir l'occasion d'entendre les exposés des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et des autres personnes qui ont comparu à titre personnel ou au nom d'une association.

Je ne crois pas que nous ayons des excuses à présenter pour avoir permis à des personnes qui s'occupent de construction domiciliaire ou d'un domaine connexe à l'habitation de comparaître devant nous et de recommander des choses qui peuvent servir leurs intérêts.

Messieurs, la séance est levée. Merci beaucoup.

Sur quoi le Comité s'ajourne.

Note explicative

Au cours de son témoignage, M. Stewart Bates a parlé de l'industrie de la construction à Toronto et dans les environs de cette ville et il a mentionné que la construction domiciliaire dans cette région s'élève à 37 p. 100 de la construction domiciliaire totale.

Ce pourcentage ne s'applique pas au nombre total des maisons construites. Il s'applique au nombre d'unités construites en vertu du programme de prêts d'agence du gouvernement pour les petites maisons. Le nombre total d'unités, approuvées en vertu de ce programme, qui avaient été construites dans la région de Toronto au 25 juillet 1957 s'élevait à 37 p. 100 du nombre total d'unités approuvées dans tout le Canada.

Au 25 juillet 1958, 29,154 unités avaient été approuvées dont 10,752 unités sont situées dans la région de Toronto.

Un tableau qui indique le nombre total d'habitations commencées dans tout le Canada est annexé au présent compte rendu: